

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

L'interpellation Delsor. — Le rachat des chemins de fer. — Les bureaux de placements au Sénat. — L'élection des Vosges. — Trois incidents militaires. — Levée de crosses.

L'interpellation Delsor a eu toute l'importance prévue. Les deux blocs se sont heurtés sur une question d'apparence insignifiante : l'expulsion d'un étranger au sens psychologique du mot, puisque l'abbé en question ne fut jamais protestataire et a toujours été par contre le respectueux sujet de Guillaume II et le détracteur grossier de tous les gouvernants qui se sont succédés en France, même et y compris M. Ribot.

L'homme n'était donc pas défendable, et M. Combes a admirablement tiré la philosophie de l'incident en indiquant qu'au fond, M. Delsor n'était ni Allemand, ni Français, mais Romain de cœur, cherchant avant tout les intérêts de sa caste. C'est le cas de tous ses pareils et il est difficile de leur faire aucun reproche, avec la conception actuelle du catholicisme : Dieu et son vicaric commandant et en cas de conflit, ils ont le droit absolu d'être obéis avant l'Etat. C'est la lutte entre le patriotisme et une façon d'internationalisme. M. Delsor fait partie de l'Internationale noire.

M. Combes, dont le discours a été mordant à l'égard des progressistes, n'a donc pas eu de peine à triompher ; 295 voix contre 243, c'est la majorité ordinaire. Les chefs des 4 groupes de gauche s'étaient d'ailleurs entendus à l'avance sur la rédaction de l'ordre du jour. Seuls, 10 députés du groupe socialiste révolutionnaire ont voté avec la droite ; les « Douméniens » ont cru plus prudent de s'abstenir.

La Chambre a continué cette semaine la discussion de la proposition de loi Bourrat sur le rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi. Deux discours ont bien présenté l'antinomie des deux solutions proposées : celui de M. Klotz, très nourri de faits et concluant à « l'étatisation » de ces services, et celui de M. Rouvier, ministre des finances, réclamant le statu quo. Les arguments pratiques de M. Rouvier ont fait sensation ; il a mis en garde les « rachatisistes » contre des erreurs d'estimation et l'affaire du Canal du Midi lui a servi d'exemple typique.

Finalement, c'est le compromis de M. Maruéjouls qui a été accepté. La Chambre a décidé de surseoir à tout vote sur le fond jusqu'au jour où le ministre des travaux publics lui apportera le résultat des négociations engagées pour l'élargissement du réseau d'Etat.

D'après ce projet, la gare Montparnasse serait cédée par l'Ouest à l'Etat et deviendrait ainsi la tête de toutes ses lignes vers Bordeaux, Nantes et Brest.

Au Sénat, la discussion sur les bureaux de placement s'est poursuivie toute la semaine et a été terminée hier.

Le ministre du commerce y soutenait le texte déjà voté par la Chambre en vue d'en finir au plus vite avec une question qui traîne depuis fort longtemps. Ce texte était assez favorable aux idées des syndicats qui voulaient la disparition rapide et sans indemnité des bureaux existants.

Sur ce point de nombreuses concessions ont dû être faites par le gouvernement ; on a voté des indemnités et les amendements se sont succédés défilant peu à peu le caractère de la loi.

Le rapporteur a donné sa démission et demandé le retrait de l'urgence. Il a fallu toute l'énergie de M. Trouillot, le ministre du commerce, pour obtenir que la discussion soit activée et l'urgence maintenue.

La loi va donc revenir à la Chambre et si celle-ci s'entête en ses propositions premières, des mécontentements graves sont à prévoir du côté des ouvriers de l'alimentation.

Dans les Vosges, une élection législative d'importance, s'est faite dimanche dernier ; elle portait sur le siège abandonné par M. Méline, qui est entré récemment au Sénat.

Deux candidats étaient en présence ; l'un, M. Desbleumortiers, s'offrait aux républicains avec une nuance modérée, mais exempte de compromissions avec la droite ; après quelques hésitations, M. Méline se décida à lui donner son patronage ; M. Desbleumortiers n'en fut pas moins battu et c'est le candidat nationaliste M. Playelle, qui a été élu.

Tous les journaux républicains ont cherché à dégager l'idée générale de cette défaite républicaine incontestablement, la faute en est à la politique de recul ou de stagnation de l'ancien président du Conseil, mais on oublie trop que l'arrondissement de Remiremont est industriel et cela d'une façon toute particulière. On est en plaine montagne et les villes de 3.000 à 6.000 habitants sont récentes et fort éloignées les unes des autres. Entre les ouvriers des usines, il n'a pu y avoir entente, ce qui a laissé aux patrons toute puissance sur leurs employés.

Les exigences de ces employeurs se sont manifestées d'abord sur le terrain économique et c'est ce qui a fait dire au journal le Temps que M. Méline avait gâvé ces grands industriels avec ses lois de protection. Puis les exigences se sont déplacées ; aujourd'hui elles sont politiques et logiquement les Vosges sont passées à la réaction.

Trois incidents se sont produits dans le monde militaire qui ont obligé l'opinion à réfléchir une fois de plus sur le présent état d'âme de nos officiers.

A l'Ecole St-Cyr, où commande le général Marcot, ancien colonel du 7^{me}, la haine du régime est telle qu'il est impossible à un professeur de prononcer le mot de République. Cette semaine, dans un cours, l'expression échappa à un conférencier ; aussitôt, des hou, hou ! formidables rappelèrent le brave homme au respect des opinions royalistes et cléricales de la plupart des élèves officiers.

Il se trouva que le brave homme fut vexé et porta plainte. Conséquences : quelques jours de salle de police à un certain de Benoist, fils de général en activité de service et quelques réprimandes à d'autres jeunes gens d'origine aussi roturière.

A Nantes, samedi ou dimanche une véritable procession anti-républicaine a circulé pour protester contre le vote de confiance de vendredi à M. Combes. A sa tête se tenait le général comte de Cornulier-Lucinière dont on sait les avatars et l'ambition mal satisfaite. N'ayant pu décrocher le commandement d'un Corps d'armée, ce général comte accusa tous ces collègues plus heureux d'être des larbins du Ministre de la Guerre. Celui-ci se fâcha, réunit un conseil d'enquête et convoqua devant lui l'acérbie militaire qui fut acquitté.

Or, parmi les juges du comte de Lucinière, se trouvait le général Griset, commandant du Corps d'armée de Nantes ; l'acquitté lui a payé sa dette en le faisant acclamer par les gens de son meeting ; par contre, le préfet de la Loire-Inférieure a été conspué aux cris de « Vive Delsor ».

Le troisième fait s'est passé à Paris ; il est moins dramatique. Le général Le Loup de Sancy de Rolland a démissionné, trente jours avant sa mise à la retraite pour montrer son indignation de l'expulsion de l'abbé Delsor, et surtout de la consolidation du ministère Combes au pouvoir.

Le Gautois plaint ce brave et ses pareils, mais il leur conseille de rester au poste ; ce serait plus habile pour... Rome.

Mais combien la solidité des cadres gagne à de pareils départs ! En 1789-92, tous les officiers nobles abandonnèrent l'armée ; cela permit à des roturiers, vraiment capables de gagner les hauts grades. Or chacun sait les faits et gestes de ces roturiers qui s'appelaient Hoche, Marceau ou Desaix ou Bonaparte.

Ce n'est pas seulement l'armée qui manifeste, c'est aussi le clergé qui parle.

Deux cardinaux, les archevêques Richard de Paris et Langénieux de Reims, ont jugé à propos d'adresser une lettre au président Loubet en vue d'éviter la présentation à la Chambre des députés de la loi visant l'enseignement congréganiste. L'acte est grave puisqu'il vise un magistrat irresponsable. Nous l'apprecions dans le leader article.

A L'ÉTRANGER

Terrible incendie en Norvège. — Erreurs judiciaires en Espagne. — Guerre civile en Uruguay. — En Extrême-Orient.

En Norvège, l'incendie a détruit en moins de deux heures la ville d'Aalesund, petit port de la région méridionale. Cela met en plein hiver 10.000 personnes sans abris. De tous les pays d'Occident des secours ont été dirigés vers ce point de la côte des fjords ; en cette occasion l'empereur allemand a tenu à se distinguer. M. D'Estournelles a fait envoyer par la Chambre une adresse de sympathie un peu platonique.

L'Espagne est décidément le pays d'élection des dramatiques erreurs judiciaires. On se souvient des effroyables tortures de Monjuich faites sur des républicains et des anarchistes. Puis ont été dévoilés les scandales sanglants de la Mano negra. Et voilà qu'une affaire analogue, celle d'Alcala del Valle rappelle l'attention du monde civilisé vers ce malheureux pays, encore en proie aux mœurs de l'odieuse Inquisition.

Il s'agit de 21 ouvriers, arrêtés en Andalousie, pour délits de grève, incarcérés sans preuves, torturés dans la prison et sur le point d'être condamnés à la réclusion perpétuelle et les autres à des peines diverses. Le plus grave de l'affaire est qu'on leur impose des avocats d'office qui se refusent à demander des convocations de témoins et des confrontations. Toute l'opinion publique est préoccupée de ce procès.

Dans la République de l'Uruguay (Amérique du Sud), la guerre civile a éclaté entre colorados rouges et blancs (conservateurs).

Le pouvoir central est actuellement entre les mains des « colorados », qui représentent là-bas les aspirations démocratiques, assez désordonnées d'ailleurs ; les « blancs » au contraire sont des décentralisateurs ; ce sont les descendants des émigrants espagnols et portugais, souvent mépris mais toujours grands propriétaires terriens. Ils ont été refoulés, et il semble aux dernières nouvelles que leur défaite complète n'est que l'affaire de quelques jours.

En Extrême-Orient, la situation est sur le point de recevoir une solution, pacifique ou belliqueuse.

Le Japon a réclamé par une note énergique la réponse du gouvernement russe à ses propositions et il semble que ses exigences sont catégoriques : il veut un oui ou un non. On en conclut que le parti de la guerre l'emporte de plus en plus dans les conseils du Mikado.

D'autre part la Russie a fait proposer par la Chine aux ambassadeurs de France, des Etats-Unis et d'Angleterre une intervention amiable en faveur de la paix ; seul l'ambassadeur de France a accepté. Cela ne veut pas dire que l'Angleterre et les Etats-Unis veulent la guerre, mais leur attitude signifierait que la situation est tendue et que le Japon a pris des résolutions irrévocables.

Aux dernières nouvelles on annonce que la Russie demande un délai de dix jours pour remettre sa réponse.

LE FURETEUR.

FABLE-EXPRESS

Un jour, un passant débonnaire Ayant rencontré George Ohnet, Fut mordu, soudain, au poignet, Par ce romancier sanguinaire. Il conserva huit mois la trace de ses [dents].

MORALE

Quand Ohnet mord c'est pour long [temps].

LEVÉE DE CROSSES

Deux des membres les plus influents de l'épiscopat, le cardinal Richard et le cardinal Langénieux, viennent de lever à nouveau l'étendard de la révolte.

Ils adressent au Président de la République une lettre ouverte, conçue en termes des plus vifs, dans laquelle ils protestent contre le projet déposé par le Gouvernement au sujet de la suppression de l'enseignement congréganiste. Leur cœur saigne, paraît-il, et ils se demandent si, soucieux de la dignité du pays, M. Loubet, va tenter un effort pour arrêter cette nouvelle barbarie — car c'en est une — qui menace de tout asservir.

Le Code pénal a prévu le cas des évêques qui font ainsi acte d'ingérence politique et se permettent la critique des actes du Gouvernement. Napoléon ne badinait guère en cette matière et les pénalités à appliquer sont des plus sévères ; c'est la prison, c'est le bannissement. On comprend que le Gouvernement cule devant de pareilles rigueurs. Il lui reste la ressource de traduire les évêques rebelles devant le Conseil d'Etat ; mais, cette fois, la sanction n'est pas suffisamment grave, elle est purement morale et les évêques se moquent pas mal d'être déclarés comme d'abus.

C'est même pour eux un véritable titre de gloire. Le Gouvernement se trouve donc, en réalité, désarmé et ceux qui lui reprochent son inaction devraient pourtant savoir qu'il ne peut rien.

Mais y a-t-il lieu de prendre bien au tragique ces levées de crosses ? Quelle importance ont elles en réalité ? Qui donc y prête bien attention ? Par leurs exagérations mêmes, les évêques protestataires desservent la cause qu'ils prétendent servir. Et, quant à leurs menaces, sur qui ont-elles prise à notre époque de scepticisme ?

Voici par exemple, le cardinal Richard et le cardinal Langénieux qui menacent le pays des foudres d'un Dieu vengeur. La miséricorde de Dieu, pourrait, paraît-il, se lasser et nous abandonner et la France pourrait finir comme tant d'autres nations, dont l'histoire raconte la décadence et la ruine. Tout cela, parce que le gouvernement veut supprimer l'enseignement confessionnel ! C'est vraiment forcer un peu trop la note et il est bien permis de dire que ces violences ne portent pas. Elles portent si peu que le Gouvernement peut les dédaigner et c'est peut-être encore là la meilleure réponse à faire à la lettre plutôt maladroite de ces deux Princes de l'Eglise.

Jean DULOT.

GRAVURES EN TAILLE DOUCE & pointes sèches

Le Journal du Lot publie de temps à autre, sous le titre Gravures en taille douce et Pointes sèches, quelques portraits et quelques malices d'actualité. Nos lecteurs aimeront sans doute à retrouver, sous la plume de nos collaborateurs, l'image de quelques-uns de leurs compatriotes : nous ne promettons pas toujours l'indulgence, mais, comme chez le photographe, ici on garantit la ressemblance.

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

M. COSTES

Maire et Sénateur perpétuel

Machiavel a écrit un livre sur les moyens de parvenir : M. Costes qui n'est pas Machiavel, pourrait écrire, en guise de mémoire, un autre livre sur les moyens de se maintenir. Quand on suppose de combien d'intrigues et de combien de querelles se complique la gestion d'une petite ville, on est émer-

veillé devant cet homme qui n'a pas d'ennemis et garde une inaltérable popularité.

Cependant M. Costes n'est pas un tribun de foire, comme M. Pagès-Leschese, il n'a ni l'érudition agricole de l'honorable M. Rey pour qui la race bovine n'a pas de secret, ni la diplomatie rustaude de l'honorable M. Lachize à qui pas un marguillier ne ferait la pige : M. Costes n'est ni ceci, ni cela, M. Costes est un brave homme. On le dit, on le répète, et c'est la vérité !

Peut-être ne comprend on pas tout ce qu'il y a dans ce mot — un brave homme. — « La Vertu, disait Ernest Renan, est le plus joli genre de littérature ». M. Costes pratique cette littérature et comme la vertu chez nous ne doit pas être affichée, il a fait de la sienne une discrète bonhomie.

Sa politique est la bonhomie, il y met aussi toute sa malice. Faut-il prendre parti pour un Tel contre un Tel ? faire campagne contre tel groupe, exclure les faux-frères, exécuter le traître ? M. Costes se réfugie dans... sa bonhomie.

Ce radical sincère est un modéré ; même dans l'opposition il apportait ses qualités et les façons d'un homme au pouvoir. Au fait, il n'est point ambitieux et il semble bien à voir sa carrière qu'il ait toujours accepté les honneurs pour ne pas faire de peine à ses concitoyens. Quand il fut, il y a quelques mois promu vice-président du conseil général il manifesta quelque chagrin d'avoir triomphé de M. Rey ; mais comme il eût désoblige ses collègues en démissionnant, il accepta ce surcroît d'honneur avec bonne humeur et reconnaissance. — c'est un sage.

M. Costes, maire à vie et sénateur perpétuel, est devenu dans nos luttes politiques une manière d'arbitre : c'est un arbitre qui aime peu à se prononcer ; mais précisément pour cela il ne fera pas de mécontents. Il gardera tous ses amis et comme on dit dans les grimoires de procédure, ce sera justice.

RÉMO.

Chambre des Députés

Séance du 28 janvier 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre s'occupe du projet de loi sur la compétence des juges de paix, — projet de loi dont la discussion fut commencée il y a plusieurs mois — M. Jean Cruppi, rapporteur, rappelle l'économie de ce projet.

Il s'agit :

- 1° D'étendre la compétence civile des juges de paix ;
- 2° De leur accorder une compétence en matière pénale ;
- 3° D'édicter les conditions de capacité requises de ces magistrats de premier degré ;
- 4° De relever leurs traitements.

Les dispositions relatives à la compétence civile ont déjà été votées, sauf quelques points réservés.

L'article 6 relatif à la compétence des juges de paix en matière de colis postaux est adopté. Les articles 7 à 16 sont votés.

L'article 17 établit la compétence pénale des juges de paix, il est, après le rejet de plusieurs amendements, adopté ainsi que l'article 18.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 29 janvier

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Rudelle dépose une demande d'interpellation sur les déclarations faites par M. Pelletan à la Dépêche, touchant la politique financière du gouvernement.

M. Combes demande le renvoi de cette interpellation à la suite des autres.

M. Rudelle voudrait que la date en fut rapprochée.

Par 344 voix contre 179, le renvoi est repoussé.

M. de la Rochetulle interpellé au

sujet de l'incident du tribunal des Sablès d'Olonne, où l'on sait qu'un magistrat quitta son siège de juge, ne voulant pas s'associer aux jugements ridicules de ses collègues réactionnaires.

MM. Sembat et Vallé répondent : et l'ordre du jour pur et simple est voté.

M. Denys Cochin interpellé sur les incidents du Cercle d'Aix-les-Bains, dont un croupier aurait été accusé de vol et acquitté parce que protégé d'un député.

M. Vallé explique comment les choses se passèrent, puis l'ordre du jour pur et simple est voté.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 28 Janvier 1904.

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Emile Deschanel.

Le Sénat reprend la discussion sur les bureaux de placement.

M. Aucouin déclare qu'il a donné sa démission de rapporteur et de membre de la Commission.

M. Despreux déclare que la Commission est disposée à continuer la discussion.

Les articles 12, 13, 14 sont repoussés ; l'article 15 qui vise les bureaux de placement des nourrices et des agences lyriques est voté.

M. le Provost de Launay demande le retrait de l'urgence du vote de la loi : le retrait est repoussé et l'ensemble de la loi est voté par 238 voix contre 39.

Le Sénat s'occupe d'un projet d'emprunt de 200 millions pour le département de la Seine.

M. Frank-Chateau combat les conclusions de la Commission qui adopte le projet.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 29 janvier 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le département de l'Aude est indiqué pour pourvoir au siège de sénateur inamovible laissé vacant par la mort de M. Deschanel.

La discussion sur le projet d'emprunt de 200 millions est continuée : M. Frank-Chateau poursuit ses critiques, puis la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

L'Affaire Dreyfus

Le rapporteur dans l'affaire Dreyfus vient d'être désigné par le président Chambareaud. Le magistrat choisi est M. le conseiller Boyer, ancien président de chambre à la cour d'appel de Paris.

M. le conseiller Boyer est le plus ancien des magistrats nommés à la Chambre criminelle depuis l'arrêt rendu par la Cour de cassation dans la première affaire de révision Dreyfus.

Le rachat et les ministres

Dans une interview que M. Maurice Sarraut de la Dépêche, a prise à M. Pelletan, celui-ci a déclaré que l'intervention de M. Rouvier dans le débat à la Chambre des députés sur le rachat des Chemins de fer l'a fort surpris. Aucune décision n'avait été prise en Conseil des ministres qui permit cette intervention.

De son côté, M. Rouvier, ministre des finances a déclaré à un rédacteur de la Liberté, que les opinions émises par lui sur le rachat, lui sont toutes personnelles.

Terrible catastrophe

A Pittsburg (Etats-Unis), en plein bassin houiller, un gros accident vient de se produire. Plus de cent vingt ouvriers ont été enfermés dans une mine pas un coup de grisou. On désespère de les sauver.

Comité exécutif radical et radical socialiste

Le comité exécutif du Parti radical et radical socialiste a tenu une importante réunion au cours de laquelle il a procédé à l'élection de son bureau.

M. Lafferre, député, a été élu par 159 voix sur 171 votants.

D'autre part, l'Association Nationale des Libres-Penseurs a réélu MM. Marcellin Berthelot et Ferdinand Buisson comme présidents d'honneur.

La détention préventive

M. Monis, ancien garde des sceaux, vient de déposer une proposition de loi dont le but est de modifier certains articles du Code d'instruction criminelle, de façon à augmenter « les droits de la défense et la liberté individuelle des citoyens ».

Cette proposition tend à limiter les cas où la détention préventive peut être autorisée, et à la réduire au temps le plus court possible lorsqu'elle est inévitable.

Petites Nouvelles

Aux obsèques civiles de M. Emile Deschanel, qui ont eu lieu jeudi, des discours ont été prononcés par MM. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, Lourties, au nom de l'Union démocratique du Sénat, Levasseur, au nom du Collège de France, Perrot, au nom de l'Ecole normale, Marcel Prévost, au nom de la Société des Gens de Lettres.

Incessamment paraîtra un mouvement dans le personnel des finances.

A la suite d'une polémique de presse, deux journalistes roumains se sont battus en duel, au pistolet : l'un d'eux nommé Prassin a été tué.

Le procès Cattani, contre les Humbert, n'a pu avoir lieu en appel jeudi ainsi qu'on l'avait annoncé, les Daurignac et les Humbert ayant fait défaut.

Le débat est ajourné à quinzaine.

Une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur de MM. Charbonnel, Béranger, Tailhadé et autres, accusés d'avoir été les auteurs des troubles qui ont eu lieu dans l'église d' Aubervilliers.

La Cour de Cassation a cassé la décision du Conseil de justice maritime qui avait jugé le matelot Kermorvan, à raison de l'illégalité de sa convocation.

Le lieutenant-colonel Servail sera prochainement appelé à prendre le commandement militaire du Palais-Bourbon.

On annonce que le successeur du général Percin, au cas où celui-ci quitterait ses fonctions de chef de cabinet du ministre de la guerre, serait le lieutenant-colonel Bourdeaux.

La cour d'assises de la Seine a condamné à mort un Italien nommé Spano, âgé de vingt-trois ans, qui en septembre dernier, à Puteaux, tua de deux coups de couteau son ancien contremaître. Le mobile du crime était la vengeance.

REVUE DE LA PRESSE

L'Action :

Le pays, qui, depuis bientôt cinq ans est orienté vers une politique déterminée, qui l'a vu progresser lentement, non sans défaillances, a perdu ses habitudes d'opposition stérile, et tenant le pouvoir depuis assez longtemps il entend le garder, malgré les intrigues et les obstacles pour avancer l'œuvre de réalisations politiques et sociales que des ministères éphémères n'avaient même pu amorcer.

De La Dépêche :

Dans le système gouvernemental, le régime des conventions est indispensable à la prospérité du pays, non point seulement le régime des conventions d'une manière générale et abstraite, mais le régime des conventions actuelles tel que l'a conçu autrefois M. David Raynal.

Revue de la Presse locale

Du Quercinois :

Le contagion gagne la province. Des hommes que nous croyons sincères, et qui n'ont que le tort de s'illusionner sur les mérites du prophète de Médan, s'organisent, forment des comités locaux à l'effet de débaptiser des rues et de leur donner le nom de Zola.

On nous dit que Cahors est du nombre. C'est regrettable.

CHRONIQUE LOCALE CHRONIQUE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Une lettre. — Justification. — Plus de théorie. — Encore un peu. — Les centimes départementaux. — Les mille francs par canton. — Motion Vival, Talou, Larnaudie, Costes, etc....

Un de nos abonnés, nous écrit à propos de nos chroniques politiques départementales, une lettre d'aimable critique. Il nous reproche d'avoir « jusqu'ici traité des finances départementales à un point de vue trop abstrait », et il craint que les lecteurs de nos campagnes, curieux d'apprendre, comme nous le leur avons promis, « ce qui s'est passé » au Conseil général, ne soient « rebutés » par notre « exposé théorique ».

Nous acceptons bien volontiers son observation, car elle lui est dictée par le souci, égal au nôtre, de voir le Journal du Lot se répandre dans notre pays, intéresser les républicains du Lot, devenir ou plutôt s'affirmer le véritable... journal du Lot.

Mais il nous permettra de penser que pour étudier nos finances départementales, pour expliquer et justifier telle taxe, telle réduction, telle augmentation de recette ou de dépense; pour montrer sur qui elle retombe finalement; qui, du département ou de l'Etat, l'« impose »; pour approuver ou désapprouver « qui de droit », — s'il est indispensable de rappeler et de commenter les discussions au Conseil général, sur les affaires locales elles-mêmes, de faire connaître qui y a pris part et en quels termes, il est nécessaire aussi, au préalable, d'être fixé sur la « nature » de la dépense et de sa recette, sur les droits propres de l'Assemblée départementale, sur la liberté de décision et sur les obligations dans lesquelles elle est enserrée par les lois votées par le Parlement.

C'est ce que nous nous sommes efforcé d'exposer, sans avoir certes la prétention de « faire » un cours de science financière départementale, dans un préambule aussi bref que possible, mais qui, sans aucun doute avec raison, a paru pourtant trop long à notre abonné. — Est-ce parce que ces notions théoriques lui sont familières? Qu'il nous laisse croire que c'est un peu la raison de sa lettre.

il comprendra tout de suite qu'il s'agit de ces centimes additionnels ordinaires et des centimes additionnels extraordinaires. Il saura que chaque centime voté est le centième du principal de la taxe d'Etat, que certains centimes ordinaires portent sur les contributions foncière et personnelle-mobilière seules; que d'autres portent sur les quatre contributions et que de ces centimes ordinaires ceux qui sont affectés aux dépenses du service vicinal sont les seuls ayant une destination spéciale, mais que tous les autres doivent pourvoir aux dépenses de tous les services départementaux. Il n'ignorera pas que la loi de Finances fixe chaque année à un maximum que le Conseil général ne peut point dépasser, le nombre de ces centimes ordinaires; ni qu'une loi spéciale est nécessaire pour que le département soit autorisé à lever un supplément d'impôt, « des centimes extraordinaires », devant être obligatoirement affectés à l'acquittement d'une ou de plusieurs dépenses véritablement extraordinaires, « non habituelles ».

Il saura évidemment tout cela, notre correspondant, et mieux encore : mais qu'il nous permette de lui dire que ces chroniques sont faites surtout pour ceux qui ne le savent pas. — Nous avouons d'ailleurs très humblement que nous ne serions pas « si savant » nous même si nous n'étudions ces choses tout exprimé pour le Journal du Lot. Il nous semble utile de vulgariser, autant que possible, parmi nos populations rurales du Lot, ces notions que, dans une démocratie se gouvernant elle-même, tout citoyen doit avoir.

Que de réclamations injustifiées et par suite que de mécontentements d'autant plus violents et funestes qu'ils sont ignorants et irraisonnés, seraient évités, si chaque citoyen connaissait, même par à peu près, les bases sur lesquelles il est imposé! Mais combien le savent et le peuvent savoir?...

Que notre abonné se rassure : nous serions encore amené à des « considérations abstraites »; et pour céder sur un point du moins à notre ami, nous nous contenterons de poser la question.

Quoi qu'il en soit, le Conseil général a voté pour 1904, 64 centimes : Portant sur le principal des Contributions foncière personnelle et mobilière..... 25, ordinaires

Portant sur les quatre contributions :

Pour les dépenses générales ordinaires..... 8 id. Pour les dépenses du service vicinal..... 10 id. Applicables aux seules dépenses extraordinaires..... 12 extraord. Pour les dépenses du service vicinal..... 9 extraord. Ces derniers ont été autorisés par la loi spéciale du 24 avril 1895.

Cette loi permettait le vote de 11 centimes; l'Assemblée départementale n'a pas jugé à propos d'épuiser son droit.

Cette autorisation d'ailleurs de voter ces centimes extraordinaires pour en appliquer le produit uniquement à l'entretien des chemins de grande communication, n'a été accordée par le Parlement que pour une durée de dix ans. Elle n'aura donc plus effet à partir de l'an prochain. Et déjà au mois d'août dernier, l'Administration préfectorale et le Conseil général se sont préoccupés de son échéance.

Y a-t-il lieu ou non d'en demander le renouvellement? et, en outre, les conditions sont-elles remplies pour que cette autorisation soit accordée pour une nouvelle période? L'Administration préfectorale disait Non.

Le Conseil général, sur la motion

de MM. Vival, Talou, Larnaudie... a répondu Oui.

Il importe de savoir quel en est l'intérêt.

Avant 1895 et, comme le dit la motion que nous rappelons, « depuis » plus de trente années, tous les Conseils généraux du Lot, sans distinction d'opinion politique, ont dans l'intérêt des communes qu'il représente, voté, chaque année, malgré l'opposition de certains préfets, tout d'abord une somme de 2.000 francs par canton pour aider les communes dans la construction des chemins vicinaux ordinaires...

Ce vote, ainsi qu'on le remarque dans cette rédaction, n'a pas été cependant sans soulever de graves objections du Ministère de l'Intérieur et de la Cour des Comptes.

On fit observer qu'avant de recourir à des centimes extraordinaires, le « département devait faire état de toutes les ressources dont il pouvait légalement disposer ». Or, ajoutait le Ministre, « le département du Lot ne réclame pas aux communes toutes les ressources qu'il est en droit d'exiger d'elles, aux termes de la loi du 12 mai 1836, sur le produit des prestations ». De plus, il prétendait que la subvention — alors de 2.000 francs par canton — accordée aux Communes par chaque conseiller général « pour travaux sur leurs chemins vicinaux ordinaires, travaux à exécuter en dehors des conditions de la loi du 12 mars 1880 », était « illégale » ; qu'en outre, puisque le département, ne possédant pas les ressources suffisantes, était obligé de faire appel à une contribution extraordinaire pour assurer l'entretien des chemins vicinaux de grande communication, ses libéralités aux communes paraissaient injustifiées.

Une transaction intervint, grâce à laquelle la loi du 24 avril 1895 autorisa le département à « s'imposer extraordinairement onze centimes additionnels aux quatre contributions directes pour une durée de dix ans » et pour « en affecter le produit à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication » ; et, d'autre part, le Conseil général réduisit la subvention à 1.000 francs par canton. Le Ministère émettait de plus la prétention d'exiger, comme condition de l'autorisation, que « la seconde moitié de la subvention disparaîtrait du budget départemental ».

Et M. le Préfet, dans sa proposition du budget de 1904, a fait disparaître la subvention de 1.000 francs par canton, soit 29.000 !

Les Conseillers généraux pouvaient-ils accepter cette suppression? Il ne s'agit point en ceci de parti politique.

Il y a de l'intérêt des communes. C'est « grâce à ces subventions qu'elles » ont pu construire quelques chemins « mins les plus indispensables », et « cette construction est loin d'être terminée ». On ne peut songer à « réclamer plus aux communes » et à cesser de leur venir en aide « sur » tout en ce moment qu'elles sont « » pauvres par la crise agricole, par la dépopulation et que leurs finances ont grand peine à pourvoir aux dépenses vicinales et scolaires.

C'est ce qu'on fait valoir MM. Vival, Larnaudie, Talou, Relhié, Boyer, Murat, Coste et Laparra signataires de la motion qui, après une discussion sur l'interprétation à lui donner à laquelle ont pris part MM. Cocula, Talou, Malvy père et Rey, a été renvoyée à la Commission des finances avec mission de rétablir le crédit. La Commission, par l'organe de son rapporteur M. Costes, en a proposé le vote à l'Assemblée départementale qui, à l'unanimité, a adopté ses conclusions dans sa séance du 22 août. En conséquence les 1.000

francs par canton ont été inscrits à nouveau au chapitre XIII : Subventions aux communes.

Quelle est la valeur des objections qui seront encore probablement présentées par l'Administration? Quelles seront l'opportunité et la légalité de l'opposition du Conseil d'Etat, compétent aujourd'hui, au lieu et place du Parlement, pour accorder au département l'autorisation qui, en 1905, devra être renouvelée?

Quel est le droit du Conseil général dans sa décision si importante et que celle sera... la force de son droit? Il serait fort intéressant de l'examiner. Il n'est pas un Conseil municipal du département qui ne désire le maintien de la subvention et qui n'en déclare l'impérieuse nécessité pour sa commune.

Organisation des Comités

La création et l'organisation des Comités républicains est à l'ordre du jour un peu partout. Déjà nous avons signalé l'organisation des Comités de Martel, Vayrac, Puybrun, Sabadel (Lauzès), Quissac, etc.

Nous avons pensé, avec plusieurs de nos correspondants, que nous avions le devoir de donner à nos lecteurs surtout à nos lecteurs des campagnes, quelques conseils et des encouragements qui viendront à propos en cette année 1904, période d'élections communales et départementales.

Il n'y a pas de besoin politique plus urgente que celle d'une bonne organisation en présence des luttes futures que va avoir à soutenir, jusque dans la plus petite bourgade, l'esprit républicain et laïque.

Déjà les éternels ennemis de la République s'organisent sous la direction de la Patrie française. Nous allons avoir à combattre tous les débris des partis déçus : bonapartistes impénitents, orléanistes honteux, légitimistes dégénérés, boulangistes plus ou moins teintés de nationalisme, etc. Le ruisseau national-clérical est assez vaste pour recevoir tous ces partis en décomposition et essayer de corrompre les idées républicaines.

Is se lèvent tous au cri de liberté, liberté ! comme si nous avions oublié que chaque fois qu'ils ont pu prendre la liberté à la gorge, ils l'ont tout simplement étranglée.

Dans notre département, un nouveau « St-Bernard » (rien de celui de l'histoire) est à la tête de cette croisade contre les infidèles, lisez les républicains. Le Quercinois — nouveau genre — a publié l'appel vibrant du chef des croisés. Appel des fonds d'abord et des volontaires de l'urne ensuite.

Le but, nous le connaissons tous : ramener la France républicaine à cinquante ans en arrière, la remettre tout simplement sous le gouvernement des Curés et de la Congrégation ;

Au cri de liberté, supprimer, confisquer toutes les libertés dont la République a doté la France et arrêter l'œuvre de libération cléricale que le gouvernement actuel poursuit sans relâche avec l'appui constant des représentants du peuple.

Nous ne devons pas oublier que toutes les réformes sociales que nous attendons avec impatience — surtout en matière d'impôts — sont tentes en échec par toutes les forces vives de la réaction et qu'elles ne pourront être réalisées que tout autant que nous aurons vaincu ceux qui vivent de privilèges surannés et ruineux.

Libérons l'esprit du peuple, montrons-lui les avantages de l'Association, groupons les bonnes volontés

reculés dans les hameaux les plus pauvres, réunissons les en un faisceau étroit et solide où l'électeur trouvera un appui fraternel contre ceux qui tenteraient de le détourner de l'œuvre émancipatrice en corrompant son bulletin de vote.

L'œuvre des Comités communaux est belle et grande et le jour où ces Comités seront organisés sérieusement et affiliés au Comité central, les intriguants d'où qu'ils viennent n'auront pas facilement prise sur des esprits éclairés et résolus à faire passer avant tout l'intérêt supérieur de la République et des réformes qu'elle comporte.

Dans notre prochain article, nous essayerons de déterminer le but, le fonctionnement et l'organisation des comités.

TOUJOURS LA RÉPONSE... par tranches !

Nos trois erreurs ! — Les origines du Concordat. — L'Empire et le « grand acte ». — Les erreurs du rédacteur de la Croix. — La première séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Points de documents au Ségala... — Le fait n'existe pas moins ! — Le droit commun et le Clergé; l'appréciation d'un prêtre. — Notre erreur d'interprétation. — Les avantages du Concordat... pour le Pape. — Le petit clergé sa-cristifié. — Et Jeanne d'Arc ?

Et le commentaire se poursuivait, s'éclaircissait... indéfiniment ! Dimanche à paru le second « tiers ou quart ou huitième » de la refutation d'erreurs solides commises par nous dans un article inséré ici-même le 2 janvier.

Voyons la qualité et le nombre de ces erreurs : elles seraient au nombre de trois... pour le moment du moins, car M. l'abbé écrit : « à suivre ». Deux porteraient sur des faits, une sur « des énormités » d'interprétation.

Nous nous serions trompés sur les origines du Concordat ; rien que cela et le rédacteur de la Croix nous donne à ce propos une verte leçon d'histoire; c'est très grave évidemment, puisqu'il s'agit d'histoire. Mais regardons de près la phrase incriminée; nous disions... autrefois :

« Le budget des cultes actuel a son origine non dans la Révolution mais dans le Consulat et l'Empire qui ont fait le Concordat ». — Là-dessus une trentaine de lignes pour nous démontrer péremptoirement que l'Empire « n'a jamais collaboré à ce « grand acte » et des dates, des dates...

Eh bien ! vous avez raison et vous avez tort. M. l'abbé et c'est le lot de tous ceux qui ont, comme vous l'esprit scolastique, d'avoir raison et d'avoir tort à la fois ; ils ne saisissent jamais que le petit côté des choses et ne voient que des mois là où il y a des idées.

Qui c'est le Premier Consul qui a signé le Concordat, mais vous n'ignorez pas que le Premier Consul s'appelait Bonaparte et que Napoléon 1^{er} n'était autre que le même « Buonaparte ». Or y a-t-il dans la série des hommes qui ont pétri l'humanité à leur fantaisie, un esprit plus « un » dans le développement de ses desseins ? En signant le Concordat, Bonaparte signait un texte de loi qu'empeur il allait appliquer et quelque peu juriste que soit le rédacteur de la Croix (nous le verrons tout à l'heure),

LE MARIEUSE PAR L. DE LASSERRE Officier d'Académie

le vicomte de Valence. — Il est à peu près ruiné — Ma mère lui a témoigné un empressement en dehors de ses habitudes. — Qu'en conclus-tu? — Qu'il aspire à devenir mon mari — Tu as sans doute raison, et sois persuadée que la comtesse d'Arcourt n'est pas étrangère à ces projets. — Que dois-je faire? — Agir avec prudence, ne pas laisser deviner ton amour, et résister résolument lorsqu'on te présentera le vicomte de Valence. — Je ne le crains pas. — Pourquoi? — Je le soupçonne de trop s'occuper de la baronne de Puivray. — Quoi, Régina est ici? — Oui, chez sa tante, Mme de Bornier. — Tu la connais? — Elle est mon amie. — Je l'aime beaucoup, surtout si elle me délivre des hommages du vicomte. — Hélas ! ma chère, Régina ne peut être qu'un caprice, dans la vie de ce gentilhomme, songes qu'il ne pourrait trouver en mariant avec la baronne le million dont il a besoin. — Si ma mère veut ce mariage. — Tu supplieras ton père de se constituer ton défenseur. — Mon père n'ose pas résister aux volontés de ma mère. — Nous ne sommes plus au temps, où

l'on mariait les filles malgré elles — Un bruit de feuillage froissé, interrompit les deux amies ; deux exclamations joyeuses leur firent lever la tête. — A quelques pas d'elles, la baronne de Puivray suivie du vicomte de Valence et de Georges Duval, les contemplant en imposant silence à ses deux compagnons de route. — Georges la mine radiée, le regard rempli de joie, semblait en extase. — Raoul, le monocle à l'œil, s'écria en battant des mains. — Ne bougez pas, vous êtes adorables ainsi posées. — Berthe et Marguerite se levèrent vivement. — Regina courut au devant de Mlle de Flavigny. — Oh ! que je suis heureuse de te voir dit la jeune femme, en se jetant dans les bras de Berthe. — Marguerite toute rougissante, la marche presque incertaine, la poitrine oppressée par l'émotion, s'avança pour saluer ces messieurs. — Georges s'inclina en balbutiant des paroles inintelligibles. — Raoul, il avait à se venger des coquetries que la baronne prodiguait depuis le matin à Georges, — s'empara de la main de Marguerite, il y déposa un long baiser tout en murmurant : — Vous semblez être la vraie nymphe de ces bois, ainsi coiffée de feuillage.

Peut-être allait-il continuer ses compliments alambiqués. Mlle de Ménard ne lui en laissa pas le temps. Elle jeta loin d'elle sa couronne de fleurs et, après un salut aussi froid que cérémonieux, elle se tourna vers Georges, avec lequel elle se mit à causer. — Un tel accueil étonna Raoul, il n'était guère habitué à se voir traiter de la sorte par les femmes. — Sa déconvenue fut de courte durée, Régina de Puivray essayait de grimper sur les rochers de la cascade. — Prenez garde de tomber, dit-il en offrant sa main à l'audacieuse baronne. — Laissez-moi tranquille, dit-elle, je suis toujours furieuse lorsque nous essayons notre force ou notre adresse, de trouver aussitôt un homme qui veut nous aider. — Pourtant, si vous vouliez vous appuyer sur moi, vous seriez vite au sommet de ces pierres. — Ensuite il me faudrait vous dire merci, vous exprimer toute ma gratitude. — Je ne réclamerai rien. — Je sais bien, vous êtes trop modeste pour cela, mais vous vous diriez : sans moi, elle n'aurait pu grimper sur ces arides rochers. — Vous ne niez pas la supériorité de la force masculine. — Vous n'avez que celle-là. — Pourtant...

— Ah ! ne cherchez pas de phrases pompeuses, qui seraient d'autant plus creuses et vides qu'elles sembleraient sonores. C'est à l'aide de la supériorité des muscles que vous avez pu asservir la femme. La raison du plus fort est toujours la meilleure. — Notre intelligence. — Oh ! parlez-en, elle consiste à savoir vous ruiner pour les femmes à la mode. — Raoul n'osa répliquer. — Par un effort violent, Régina parvint au sommet du rocher, suivie de Mlle de Flavigny. — Pendant ce temps, Georges ne perdait pas les instants de liberté qu'il avait. — Ce matin, dit-il à Marguerite, la baronne a manifesté l'intention de parcourir les bois de Ménard. Ensuite elle voulait vous faire une visite. Comme je connais fort bien le pays, j'ai proposé de l'accompagner. — Comment se fait-il que vous soyez entré dans le parc par ce côté ? demanda la jeune fille. — Que sais-je, j'espérais vous rencontrer, je me rappelais la beauté de site de la source. — Je n'y viens jamais seule. — Enfin mon intuition m'a servi, si vous saviez combien j'ai pensé à vous depuis cette journée si radiée passée à vos côtés. — Ces heures charmantes se sont en-

fuites trop rapidement. — Quoi ! vous aussi Marguerite, vous avez gardé le souvenir profond de ce jour bariolé ? — Ne vous ayez pas à risquer votre vie pour moi, n'ai-je pas tremblé à la pensée que vous pourriez être broyé. — Que vous me rendez heureux ? — Berthe sauta lestement à terre, elle courut vers le groupe des deux amoureux. — Voici ta mère accompagnée de la comtesse d'Arcourt, dit-elle à voix basse. Marguerite fit quelques pas en arrière. — Quoi, vous me fuyez ? — Il le faut. — Pourquoi ? — Ma mère ne doit pas me voir causer avec vous si intimement. — L'amour que je ressens pour vous n'est pas de ceux qu'on cache. Dès ce soir, je lui parlerai, je solliciterai l'honneur de devenir votre mari. — Gardez-vous-en bien. — D'où vient cette étrange résolution ? — Ma mère m'a déjà grondée, elle prétend que je dois être réservée. — Elle a raison en principe, avec moi c'est différent, je vous aime. — Elle serait opposée à notre mariage. — Ma sœur est son amie. — Voyez Mme Larivière, qu'elle vient de devenir, mais pas de suite, il faut attendre que la comtesse soit partie. (A suivre.)

La baisse est aujourd'hui à peu près générale sur les fonds d'Etats français et étrangers et par répercussion sur l'ensemble de la cote. C'est demain la réponse des primes et les acheteurs de primes en présence de la baisse persistante de ces jours derniers paraissent s'être liquidés par anticipation. Le 3 0/0 a encore baissé de 20 centimes à 97,35.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: RENTES ET ACTIONS, AU COMPTANT ET A TERME. Lists various bonds and stocks with prices and dates.

Cours de Paris

Table with 2 columns: Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. Lists prices for wheat and other commodities.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 31 janvier 1904. V^{ous} Nacla; Courrier du Dimanche. — Paul Vermoy: Deux romans. — Pierre Sales: La course aux millions (suite). — Daniel Lesueur: Le cœur cheminé (suite). — Jules Renard: Poil de Carotte (suite). — Fernand Lafargue: La Fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin: La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Bulletin météorologique

Table with 4 columns: DATES, TEMPERATURE, Pression atmosph., Pluie. Lists weather data for various dates.

bonnes sœurs et aux très chers frères. Il faut ressortir, par suite, la nécessité de renvoyer les conseillers municipaux républicains et celle de prendre son ours. Il a longtemps qu'il l'offre, son ours... Nous espérons bien qu'on ne lui ôtera pas la satisfaction de l'offrir encore.

Souillac. — Les berges de la Dordogne. — L'administration des ponts et chaussées a établi un projet relatif à la protection des berges de la Dordogne. Ce projet, déposé à la mairie, prévoit la construction de quatre épis plongeurs; le devis s'élève à la somme de 3.000 fr. Une subvention d'environ cinquante pour cent sera accordée par l'Etat, et les travaux pourront être entrepris prochainement si les propriétaires riverains secondent les efforts de la commune.

Chronique agricole

Les labours dits de printemps. — L'aétiométrie ou enregistrement de la chaleur active du sol. — Quand la terre végétale telle — Les labours appropriés aux diverses cultures.

La culture française est si diversifiée qu'il est impossible de donner des détails de culture s'appliquant à l'ensemble du territoire. Néanmoins, la pratique culturale a fixé certaines règles dont les cultivateurs se trouvent satisfaits.

Nous voici à l'époque des labours dits de printemps. Ils commencent en réalité dès que les neiges sont fondues. Dans le nord de la France on ne laboure jamais les champs en temps de neige. Il est même mauvais de labourer lorsque la neige se montre de place en place.

La neige incorporée au sol par un labour, refroidit la terre à une grande profondeur et retarde ensuite l'époque de la végétation. Les travaux scientifiques modernes nous apprennent, en effet, que les plantes ne commencent à végéter qu'après plusieurs jours de bon temps durant lesquels la température pour le blé s'est élevée à + 6° et avec cette autre condition: que la durée de l'insolation a été d'au moins 4 heures.

Le sol absorbe cette chaleur et comme il lui en faut accumuler une quantité déterminée pour obtenir la germination, puis le tallage, puis la floraison et enfin la maturation en enregistrant avec soin les indications thermométriques, on sait très exactement à quel point en est arrivée la plante qui a été livrée au sol. Ces degrés de chaleur utile s'appellent des degrés aétiométriques.

Pour les céréales, il est bon de travailler la terre en raison même des facultés des opérations de la plante, et par conséquent de ses aptitudes à utiliser l'humidité. Ainsi par ordre d'hygrométrie naturelle, nous aurons: L'avoine. Le seigle. L'orge. Le blé.

flance populaire leur aura donné ce droit. Il sait aussi que nul n'est indispensable et que le parti n'a pas besoin d'un sauveur. Le « chef » intègre qu'il rêve « n'ayant jamais lutté et ne luttant que pour les principes de la vraie République démocratique » — ce que nous ne comprenons pas très bien — n'est pas introuvable. Ce qui manque surtout c'est d'abord l'organisation, car les troupes sont loin d'être « prêtes ».

Est-ce que par hasard il serait interdit aux propriétaires républicains du canton de Lacapelle-Marival de faire ce que font chez eux certains curés? Nous ne le croyons pas, et ces curés feraient peut-être mieux de s'occuper de leurs ouailles que de commerce.

Gourdon. — Les Préoccupants de l'avenir. — L'assemblée générale des membres de la 149^e section a eu lieu dimanche dernier à deux heures du soir, salle de la Mairie.

Arrondissement de Gourdon

Ont été élus membres du Conseil de surveillance: MM. Boudon, Président. P. Contie, Secrétaire. P. Massias, Membre. J. Montfort, id. L. Courbis, id.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — Tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort des jeunes conscrits du canton de Bretenoux ont eu lieu le 27 janvier, à dix heures à l'hôtel de ville, sous la présidence du sympathique Sous-Préfet de Figeac.

Luzech. — Républicains! à l'œuvre! — Nous avons montré à deux reprises, dans ces colonnes, la nécessité d'unir toutes les forces vives du parti républicain démocratique du canton.

Puy-brun. — Nos chemins et nos promenades. — Les étrangers, venant dans notre localité, qui se promènent sur nos boulevards, notamment sur le Cours-aux-Fontaines, trouvent que ces allées sont fort mal tenues et dans un état déplorable. Ils ont bien raison. Car depuis que le Châtelain fait ses réparations, les débris de toutes sortes rendent les chemins abominablement impraticables et nos promenades inabordable.

Cajarc. — Perception. — Nous sommes heureux d'annoncer que M. Bourrat percepteur à Cajarc, est nommé en la même qualité dans le département du Gard.

Le nombre d'inscrits était de 41. Le numéro 1 a été tiré de l'urne par M. DUBERTRAND, de Marminiac et le numéro 41 par M. Bouyges, de Saint-Caprais. Pendant toute la journée, ces jeunes gens, précédés de musiques, ont bruyamment sillonné nos rues et visité un grand nombre d'établissements.

Lauzès. — Contre une suppression. — On nous apprend que, sur l'avis de M. l'ingénieur en chef, le poste d'agent voyer cantonal de Lauzès est à la veille d'être supprimé.

Puy-l'Évêque. — Le nouveau juge de paix. — Nous avons reçu de nos amis politiques, un entrefilet quelque peu vif contre le nouveau juge de paix du canton qui avait — disait-on — un passé des plus républicains.

Soulois. — L'affaire de l'école de filles. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à mardi une longue et intéressante communication sur ce la vérité sur les incidents de l'école de filles.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratiér. — Tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1903 ont eu lieu vendredi 20 janvier, à deux heures de l'après-midi à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Colombier conseiller de préfecture, assisté de M. le capitaine de gendarmerie et d'un employé de la préfecture.

Cazals. — Tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort des jeunes gens de la classe appartenant au canton de Cazals, ont eu lieu à la mairie sous la présidence de M. Colombier, conseiller de Préfecture.

La foin. — La foire du 27 janvier favorisée par un beau temps, a été particulièrement brillante. Il s'est traité beaucoup d'affaires. Voici les cours pratiqués: Bœufs gras, de 30 à 32 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, de 700 à 1000 fr., prix extrêmes. Peu de transactions sur les veaux.

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

camarades et les administrateurs de la Société. Prenant la parole, il a remercié les uns et les autres de la marque de confiance qui venait de lui être donnée, et de l'amabilité qu'ils avaient mise à accepter son invitation et à assurer l'Orphéon de tout son dévouement.

Le procès de la carte postale. Mercredi a été rendu par le tribunal civil le jugement relatif à la carte postale. On sait que M. Pisier, propriétaire du château de Roumégoux, près Gramat, demandait 1.600 fr. de dommages-intérêts à M. Girma, Libraire éditeur à Cahors, pour avoir publié et mis dans le commerce la carte postale du dit château. Le tribunal déclare qu'en principe il faut l'autorisation du propriétaire, mais il estime que dans l'espèce il ne peut y avoir de préjudice causé, que les offres de M. Girma à M. Pisier sont largement suffisantes et que ce dernier, à eu tort d'intenter son action; il l'en déboute et le condamne aux dépens.

Hier soir des individus ont pénétré dans la maison de M. Depeyre, avocat, Bd. Gambetta, et ont volé deux bicyclettes. Une enquête ouverte par la police ne peut manquer d'amener l'arrestation des voleurs.

Deux grands succès: L'Enfant du Miracle et la Famille du Brosseur, nous seront donnés dans la même soirée, le jeudi 4 février par la troupe des Folies-Dramatiques, sous la direction de l'Impresario Ch. BARET.

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »

Un éclat de rire ne s'analyse guère, et j'ai ri de tout mon cœur, sans rechercher pourquoi, ou plutôt « si, en me rendant compte que les situations se succèdent, irrésistibles, et bien amenées, car c'est bien ici le vaudeville à qui proquois étonnants, la farce dans toute son ampleur, bonne enfant et sans méchanceté qui déclanche la rate »